



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR AUPRES DU SMICTOM RHONE-GARRIGUES

Dans sa démarche environnementale, la ville de Les Angles souhaite améliorer le tri des déchets, réduire la quantité de déchets à collecter et s'inscrire dans une démarche de développement durable. Ainsi, un dispositif d'aide financière à l'acquisition d'un composteur individuel est proposé aux habitants de la commune :

- 15 € pour l'achat d'un composteur individuel.

CRITERE D'ELIGIBILITE

Le demandeur ne peut solliciter l'octroi d'une subvention que pour l'achat d'un composteur individuel acheté auprès du SMICTOM RHONE-GARRIGUES. Une seule aide est attribuée par foyer.

Pour être éligible à l'attribution de la subvention :

- ❖ Le demandeur doit être domicilié sur la commune de Les Angles,
- ❖ Le demandeur ne peut pas être une personne morale,
- ❖ L'acquisition du composteur doit être effectuée auprès du SMICTOM RHONE-GARRIGUES,
- ❖ L'achat et le dépôt de dossier doivent être réalisés sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.

La commune de Les Angles versera au bénéficiaire le montant de la subvention après présentation par celui-ci d'un dossier complet.

La procédure de paiement s'effectuera selon les règles de la comptabilité publique : le délai de versement de la subvention est estimé à deux mois.



FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN COMPOSTEUR AUPRES DU SMICTOM RHONE-GARRIGUES

Identité du demandeur

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TELEPHONE :

COURRIEL :

Liste des documents à compléter et à fournir

- ☐ Le présent formulaire dûment complété, daté et signé
- ☐ Un justificatif de domicile de moins de trois mois, au même nom, prénom et adresse que les renseignements ci-dessus (factures d'énergie, facture d'accès internet, ...)
- ☐ Un justificatif d'achat d'un composteur individuel auprès du SMICTOM Rhône-Garrigues au même nom, prénom et adresse que les renseignements ci-dessus
- ☐ Un relevé d'identité bancaire pour le versement de la subvention

Date :/...../.....

Signature du demandeur

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Les dossiers sont gérés par ordre d'arrivée, dans la limite des subventions allouées. Le dépôt du dossier ne vaut pas son acceptation.

Dossier à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou bien à transmettre par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de Ville – Avenue Jules Ferry – 30133 LES ANGLES.